

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

## TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



DECISION  
Concernant un avenant n°1 de prorogation par  
rapport à une convention d'occupation de locaux  
du domaine public avec l'Association Laser,  
Photonique, Hyperfréquences et Applications  
(ALPHA)

### LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE - COMMUNAUTE URBAINE

VL le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-2, L 5211-3  
et L 5211-18.

VL le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 2224-1.

VL la délibération n°3 du conseil communautaire de Limoges Métropole du 27 juin 2024  
relative à la délégation d'attributions de Conseil communautaire au Président.

VL la délibération n°71 du conseil communautaire de Limoges Métropole du 10 septembre  
2022, relative à la création des unités de médiation d'entreprises d'Haute Technologie et de  
Centre d'Innovation et de Recherche en électronique (CHIE).

CONSIDERANT que Limoges Métropole s'est engagée à accompagner le développement  
des entreprises dans un Pôle de compétitivité ALPHA - Hauts des Landes et des  
Hyperfréquences, le Département GIRA de fabrication de machines 72704, l'association  
CECIBOR, ainsi que de autres sociétés exerçant dans ce domaine d'activité.

CONSIDERANT que Limoges Métropole a décidé de mettre en œuvre les modalités prévues par  
cette Association de Pôle de compétitivité ALPHA - Hauts des Landes et des  
Hyperfréquences, le Département GIRA de fabrication de machines 72704, l'association  
CECIBOR, ainsi que de autres sociétés exerçant dans ce domaine d'activité.

CONSIDERANT que ce conseil d'administration d'entreprise - Centre d'Innovation et de  
Recherche en électronique a été créé dans le domaine public de la Communauté  
d'agglomération Limoges Métropole par délibération en date du 17 juin 2015.

CONSIDERANT que l'Association Laser, Photonique, Hyperfréquences et Applications  
(ALPHA) a obtenu le statut de structure dans les termes qu'il occupe.

### D E C I S I O N

En séance par un avisant n°1, du 07 janvier 2025 en 28 heures 00h, l'association  
composée de l'Association Laser, Photonique, Hyperfréquences et Applications (ALPHA)  
qui entre en vigueur le 11 décembre 2024.

## DÉCISION

# Décision concernant un avenant n°1 de prorogation par rapport à une convention d'occupation de locaux du domaine public avec l'Association Laser, Photonique, Hyperfréquences et Applications (ALPHA)

1 DOCUMENT - Publié le 27 Décembre 2024



26156.pdf  
(.pdf, 1,7 Mo)

 TÉLÉCHARGER